



11009868437

Concours / Examen :

Session : 2024

Type : Interne

Spécialité : Urbanisme

Epreuve : RAPPORT

Communauté urbaine d'Admicom

Le 14 novembre 2024

Direction de l'urbanisme et de l'aménagement

RAPPORT

à l'attention de madame la directrice de l'urbanisme

Objet : Déploiement d'une stratégie d'adaptation au changement climatiqueRéférence : - Code de l'urbanisme, notamment l'article L 101-2 ;

La température mondiale a augmenté de plus de 1 degré depuis la fin du XIX^e siècle. Si les épisodes caniculaires sont de plus en plus nombreux à l'échelle mondiale (49,6 degrés relevés en juin 2021 au Canada), c'est également le cas des inondations. En France, 1 habitant sur 4 est concerné par ce risque. Avec des effets globalement exacerbés dans les zones urbaines, les sujets inhérents au changement climatique sont particulièrement préoccupants pour les villes françaises puisque 1 français sur 10 habite en ville.

Au regard des différents champs de compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à l'image d'Admicom, notamment en lien avec l'urbanisme et la prévention des inondations, il s'agit de l'échelle territoriale la plus pertinente pour déployer des actions d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de clarifier pourquoi il est désormais nécessaire d'engager une politique d'adaptation et par quels moyens elle

.1.1.6..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

elle pourra être mise en œuvre.

Ainsi, il s'agira dans un premier temps de dresser un avis de situation global sur le changement climatique et les enjeux inhérents. Puis, dans un second temps, il s'agira de dégager des solutions opérationnelles appropriées pour le territoire d'Admivim.

I. AVIS DE SITUATION CONCERNANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

I.A. Le changement climatique : contexte et enjeux

La France pourrait connaître deux fois plus de vagues de chaleur dans moins de 30 ans. Or, l'urbanisme des villes françaises n'a pas été pensé pour de fortes chaleurs. L'effet d'"îlot de chaleur urbain" est désormais bien connu : à Paris il peut y avoir des différences de 3 degrés avec des zones rurales voisines. L'adaptation au changement climatique consiste ainsi à en limiter les effets négatifs sur les populations, sur les milieux naturels et à en saisir les opportunités. Il peut alors s'agir de mesures d'ordre physique ou organisationnel. Les politiques publiques ont ainsi un rôle essentiel en matière d'adaptation de leur planification urbaine.

Les enjeux liés sont pluri-thématiques. Il y a un enjeu sanitaire majeur : la canicule de 2003 a entraîné le décès de 15 000 personnes en excès. D'un point de vue économique, les épisodes caniculaire génèrent également une baisse de la productivité au travail. Simultanément, le risque inondation devrait peser 50 milliards d'euros sur la période 2020-2050 sur les assurances, soit une hausse de 81 % par rapport à la période passée. Les enjeux écologiques, avec des effets durables sur la faune et la flore (déplacements, extinctions biologiques, etc.) sont également importants.

Ainsi, afin d'engager une stratégie d'adaptation au

2.1.6.

changement climatique, il s'agira de structurer les éléments de connaissances locales. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permettra d'accompagner la collectivité globalement dans la démarche. Les représentants locaux de l'Etat permettront quant à eux à la collectivité de s'enrichir de données techniques. Enfin, au regard de la transversalité de la thématique, d'autres échelons territoriaux peuvent être pertinents pour apporter des éclairages.

I. B. Un cadre juridique pour accompagner les collectivités

L'adaptation au changement climatique est un objectif inscrit dans le Code de l'urbanisme, notamment à l'article L. 101-2.

Différents outils de planification permettent ainsi d'apporter un cadre aux interventions des collectivités. Localement, le plan local de l'urbanisme et le plan climat air énergie territorial (PCAET) sont des incontournables. Le PCAET est dorénavant obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. La stratégie de la collectivité concernant la qualité de l'air, l'énergie et le climat, y compris l'adaptation au changement climatique doivent y être inscrites. À l'échelle intercommunale le schéma de cohérence territoriale devra aussi porter cette stratégie.

Mais il existe d'autres selon les différentes échelles à l'image du SRADDT pour la Région ou du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) au niveau national. Or, la dynamique ensemble et les implications interdisciplinaires peuvent être en frein dans leurs différents niveaux de compatibilité. Leur mise à jour n'est pas toujours fiable et leur application parfois rendue difficile.

Les difficultés liées à cette démarche systémique et intégrée, sont également valables dans la mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance. Les PCAET impliquent l'ensemble des services mais les communications interne sur ce type de projet d'urgence avec des méthodologies locales ne fonctionnent pas toujours.

II. ENGAGEMENT D'UNE STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

II. A. Solutions opérationnelles adaptées au territoire

Le réseau d'acteurs engagés sur cette thématique est accessible aux collectivités. Il peut permettre de parangonner afin de bénéficier de retours d'expériences concluantes de différentes démarches. Il pourrait ainsi être judicieux de se rapprocher des CERNA. Le Grand Narbonne a ainsi mis en place une stratégie de désimperméabilisation de ses sols via son SCOT. L'utilisation d'autres outils de planification comme le PLU peuvent être cités. En effet, la ville de La Garde y a ainsi décliné des opérations d'aménagement programmées spécifiques « Nature en ville ». Un volet « Cycle de l'eau » pourrait également être pertinent.

Au global, les actions d'adaptation au changement climatique permettent de limiter les coûts des différentes impacts et conséquences de manière significative. Pour autant, le manque de visibilité sur l'intensité des effets du changement climatique est difficile à anticiper et à apprécier. Il faut ainsi se préparer à toute éventualité même si elle n'est pas encore concrète. Des exercices de mise en situation peuvent ainsi être réalisés.

La démarche étant globale à l'échelle de la collectivité, elle impliquera une mobilisation et une implication de tous. Les élus et les techniciens peuvent s'appuyer sur le centre de formation de l'ADENE et du CVFPT pour monter en compétence. Parmi les facteurs de réussite, l'implication et la mobilisation citoyenne sera également essentielle. En effet, il s'agira de développer simultanément une culture locale interne et externe à la thématique. L'accompagnement au changement permettra une meilleure acceptabilité du projet et une meilleure durabilité.

II. B. Elaboration d'une démarche projet partenariale

Pour mener à bien cette démarche globale, il est nécessaire de développer un mode projet impliquant les différents acteurs susceptibles de l'accompagner. Ainsi, à l'issue d'une réunion de lancement dirigée par le Président pour donner le cap, un comité de pilotage pourra être installé.

Ce comité de pilotage sera constitué des élus et directeurs notamment en charge de la gestion des risques,



11009868437

Session : 2024

Type : Interne

Spécialité : Urbanisme

Epreuve : RAPPORT

de l'urbanisme et de l'environnement. Il se réunira lors des 3 mois afin de valider les propositions et les orientations du comité technique.

En effet, il paraît être opportun de mettre en place un comité technique dont le chef de projet paraît être le chef de projet transition écologique. Les représentants des directions de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement, de la gestion des risques constitueront ce dernier. Les services supports, à l'image des ressources humaines et de la communication en feront également parties. Il se réunira mensuellement pour s'assurer de l'avancement du projet. Il proposera des actes d'aide à la décision à l'instance de pilotage. Il sera ensuite chargé de les mettre en œuvre techniquement et administrativement.

Afin de répondre aux objectifs fixés, la méthodologie complexe décrite devra tenir compte de la nécessité :

- D'établir un diagnostic pour identifier les besoins, à l'image d'un diagnostic vulnérabilité;
- De proposer différents scénarios selon les moyens financiers et techniques alloués;
- D'identifier les différents partenaires pouvant accompagner la démarche comme l'Etat, l'ADENE ou le CRACC;
- D'identifier les coûts et les financements possibles. Ils pourront être issus d'une taxe GENAPI, de subventions dans le cadre d'appels à projets sectoriels ou de fonds européens;

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

- De mettre en œuvre une politique de communication permettant de développer une culture locale de changement climatique aussi bien en interne qu'avec la population. Des ateliers citoyens pourront être mis en place ainsi que des réunions d'informations publiques.

De ce schéma, cette méthodologie devra également repérer les différentes procédures de la commande publique selon les différents secteurs. Il pourrait alors être utile et pertinent de s'adjoint le service des marchés publics. En effet, un bureau d'étude extérieur pourrait intervenir pour réaliser un inventaire des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN); solutions efficaces et souvent peu coûteuses pour la collectivité.

Enfin, à l'issue des décisions prises en comité de pilotage, il s'agira de présenter le projet pour approbation en Conseil communautaire avant déploiement à l'échelle intercommunale. Puis, il s'agira de mettre en place un suivi annuel pour évaluer et mesurer l'impact de la démarche. Des indicateurs devront être mis en place à l'image de la température des espaces publics de la ville centre et de la gestion du débit de la rivière au niveau de l'ensemble des communes concernées.

